

Ouvrir à tous les nouvelles pratiques de mobilité

- ▶ Structuration d'une offre de mobilité accessible à tous
- ▶ Evolution des comportements, des pratiques et des usages

Actions éligibles

- ▶ **Diagnostic et stratégie :**
en lien avec le développement des mobilités physique et numérique
- ▶ **Sensibilisation, information, conseil et accompagnement :**
en faveur de l'accès de tous à la mobilité, à la culture et aux usages numériques
- ▶ **Nouveaux outils et services :**
création de services alternatifs de mobilité, de services associés aux stratégies de mobilité douces ou partagées, d'outils numériques innovants...

Par exemple :

- *schéma directeur des déplacements*
- *mise en place d'un service d'autopartage*
- *maillage d'un territoire en aires de co-voiturage*
- *création d'un garage solidaire*
- *création d'un service de transport à la demande*
- *formation itinérante aux usages du numérique*
- *création d'une maison des mobilités*
- *création d'un tiers-lieu proposant du co-working*

Ouvrir à tous les nouvelles pratiques de mobilité

- ▶ Structuration d'une offre de mobilité accessible à tous
- ▶ Evolution des comportements, des pratiques et des usages

Dépenses éligibles

- ▶ **Travaux** : construction, réhabilitation (à l'exception des travaux de réhabilitation énergétique), aménagement de locaux, aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- ▶ **Equipement et matériel**
- ▶ **Frais de personnel et de fonctionnement** directement liés à l'opération
- ▶ **Prestations externes** : études, conseils, diagnostics, formations, animations
- ▶ **Communication**

Montant de l'aide

De 3 000 € à 50 000 € selon les projets

